

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MADAME LA PRESIDENTE DE LA
REPUBLIQUE, CHEF D'ETAT DE TRANSITION
CATHERINE SAMBA-PANZA
AU DINER OFFERT PAR LA COUR PENALE INTERNATIONALE

Objet : Document de travail de la CPI

NEW-YORK LE 07 DECEMBRE 2014

- Madame le Procureur de la Cour Pénale Internationale,
- Leurs Excellences,
- Messieurs les juges,
- Distingués invités,
- Mesdames et Messieurs,

Je voudrais avant tout adresser ma sincère gratitude à Madame le Procureur de la Cour Pénale Internationale et aux imminentes personnalités réunies ici de me donner l'occasion de faire entendre la voix de la République Centrafricaine sur les questions de violences basées sur le genre au cours de ce dîner de lancement officiel du document de politique générale du Procureur sur les crimes sexuels et à caractère sexiste. C'est un honneur pour moi-même et surtout pour toutes les victimes dans mon pays au nom desquelles je vous exprime une vive reconnaissance.

Ma présence parmi vous ce soir est le témoignage de la solidarité agissante que vous ne cessez de manifester à l'endroit du peuple centrafricain meurtri par les crises répétées mais également de l'engagement ferme de la Cour Pénale Internationale et des différentes institutions représentées ici à accompagner les autorités centrafricaines dans la lutte contre les crimes sexuels et à caractères sexuels.

Distingués personnalités,

Mesdames et Messieurs,

La situation des droits de l'homme en République Centrafricaine demeure très préoccupante. Des groupes armés rivaux ont profité de l'insécurité qui règne dans le pays depuis décembre 2012 et des affrontements interconfessionnels qui ont suivi pour plonger le pays dans le chaos et commettre sur tout le territoire des violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Certaines de ces violations, qui visent principalement les femmes et les enfants, pourraient constituer des crimes au regard du droit international. Ces violences sexuelles sont le fait de toutes les parties au conflit. Il est régulièrement fait état de cas de viols, y compris collectifs, et d'autres formes de violences sexuelles. Ces incidents se produisent lors de ratissages de quartiers et ont accompagné les opérations de représailles conduites par les groupes armés.

Ainsi, les viols, les mariages forcés, l'esclavage sexuel et les mutilations sexuelles sont régulièrement signalés. La violence sexuelle sévit également de manière préoccupante dans les camps de déplacés et elle n'épargne pas les populations cachées dans la brousse et les civils qui fuient le pays. Des enlèvements de femmes et des cas d'esclavage sexuels ont également été signalés dans les zones rurales.

Les victimes de ces violences basées sur le genre se comptent aussi bien parmi les hommes que parmi les femmes. Autant les femmes sont majoritairement touchées par ce phénomène avec des manifestations visibles sous diverses formes dans les milieux familiaux, scolaires, professionnels, conjugaux et communautaires, autant le nombre de victimes hommes s'est considérablement accru avec les diverses crises répétées, atteignant un niveau très alarmant.

Bien entendu, ce fléau ne m'a pas laissée insensible, comme vous pouvez l'imaginer. Dès mon élection comme Chef d'Etat de la transition, j'ai inscrit la lutte contre l'impunité et l'accès des victimes à la justice dans mes priorités.

Mais ces violences sexuelles risquent fort de continuer si l'état de droit n'est pas rétabli en réorganisant les services de sécurité nationaux et le secteur de la justice et en rétablissant l'autorité de l'Etat en République Centrafricaine.

Les forces armées, la police et la gendarmerie se sont effondrées au fil des cycles de violence successifs qui ravagent le pays depuis décembre 2012.

Ces derniers temps, quelques unités de police et de gendarmerie sont redevenues opérationnelles grâce à l'appui des partenaires internationaux. Reste que l'absence persistante de services de sécurité capables de riposter en cas de menaces et d'incidents graves entrave sérieusement les efforts collectifs déployés pour juguler les violences sexuelles basées sur le genre.

C'est pourquoi, pour relever ce défi, j'ai besoin d'être soutenue par les partenaires extérieurs, au regard de la complexité du contexte national caractérisé par la persistance des poches d'insécurité entretenues par des groupes armés.

Dans ce cadre, mon message à l'endroit de Madame le Procureur de la Cour Pénale Internationale et de toutes les imminentes personnalités ici présentes est simplement un appel au renforcement de la solidarité envers les autorités et la population de la République centrafricaine en vue de mettre fin aux violences basées sur le genre.

Par conséquent, je souhaite que le document de travail de la Cour Pénale Internationale qui nous réunit aujourd'hui devienne un cadre fédérateur de synergies et de complémentarité pour l'ensemble de nos partenaires afin de rendre efficace la lutte contre ce danger qui décime la population en Centrafrique.

Mon pays s'inscrit parfaitement dans la dynamique mondiale de promotion de la lutte contre les violences basées sur le sexisme car elle est signataire et partie prenante de plusieurs cadres juridiques internationaux.

Par ailleurs, le cadre législatif centrafricain promeut la lutte contre les violences basées sur le genre à travers la Charte Constitutionnelle de Transition du 18 juillet 2013, le Code pénal révisé, le Code de la famille ainsi qu'une série de dispositifs abolissant la pratique de l'excision, améliorant la protection de la femme, régissant la santé de la reproduction et définissant la protection de la femme contre les violences en République Centrafricaine.

Distinguées personnalités,

Mesdames et Messieurs,

Mon gouvernement a besoin d'être soutenu techniquement et financièrement pour l'application de ces dispositifs juridiques nationaux et internationaux ratifiée par la RCA, notamment en matière de protection des femmes contre les violences.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme d'Urgence de Relèvement Durable mis en place par le gouvernement, plusieurs programmes prioritaires visant la promotion de la lutte contre les violences basées sur le genre sont à mettre en œuvre et pour ce faire, nécessitent des ressources adéquates qui ne sont pas encore totalement mobilisées. Ces programmes concernent, entre autres, l'implantation de l'unité de référence pour la prise en charge holistique des victimes de viols, l'opérationnalisation de l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux filles, l'adoption et l'application de la loi sur la parité Homme/Femme ainsi que la création d'un fonds spécial d'indemnisation des victimes de violences sexuelles.

C'est pourquoi, mon attente et celle de la population centrafricaine sont grandes en termes d'actions fortes et multiformes pour soutenir notre plaidoyer dans le cadre de la mobilisation des ressources auprès des institutions onusiennes et d'autres bailleurs potentiels en faveur de la lutte contre les violences basées sur le sexisme en République Centrafricaine.

Je termine mes propos en vous remerciant encore une fois de plus pour toute l'attention que vous portez aux questions de violences en République Centrafricaine et en vous rassurant de ma détermination à aller de l'avant dans ce défi afin de redonner espoir à ma population.

Merci et excellente soirée.